

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 24 août 2017

M. le Président, Gabriel Klein, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les personnes présentes.

1. Appel

Personnes présentes : 17 Excusés : 14 Absent : 1 Total des Conseillers : 32

Total des Municipaux : 5

Excusés

Besson Cédric

Chappuis Corinne

Cloux Jérémy

Cuttelod David

Guex Philippe

Koller Cédric

Kolly André

Martin Jean-François

Minini Mirko

Mordasini Elisabeth

Pichonnat Denis

Saugy Véronique

Weber Fabrice

Zimmermann Alexandra

Non-excusé

Jaquier Michel

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour tel que présenté est accepté.

3. Procès-verbal du 22 juin 2017

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec une abstention avec les modifications suivantes :

Page 2 :

Mme Isabelle Mermoud : De ce fait, avec cette nouvelle **législation**, les habitants en seront privés.

Page 3 :

M. Jacques Chappuis : ... avant le 1^{er} janvier 2019 car trois **groupes** doivent ...

Page 4 :

Mme Cristine Pasche : ... un crédit de **CHF 56'000.-** a été accepté ...

Page 5 :

Mme Catherine Schäfer : Le trafic sera réglé par des feux **et** aux heures de pointe ...

Page 8 :

M. Nicolas Saugy : ... pour une construction annexe (**garage**, etc.).

M. Jacques Chappuis : ... si la **zone réservée** est refusée.

Mme Marina Bezençon mentionne que le nombre de voix acceptés pour le préavis municipal N° 03/2017 est incorrect.

*Après vérification, le nombre juste est : **Accepté avec 13 voix.***

Page 9 :

M. Jacques Chappuis **constate ...**, la **Municipalité** étudiera la **possibilité d'une aide en faveur du magasin.**

A la suite de l'intervention de Mme Brigitte Gremillet-Ruiz, le Président mentionne que si les membres du Conseil souhaitent une retranscription exacte de leurs paroles dans les procès-verbaux, il est nécessaire d'envoyer un courriel à la Secrétaire avec le texte qu'ils désirent voir inclus dans le procès-verbal rapidement après la séance.

4. Communications du Président et des commissions

Le Président remercie les personnes présentes à l'assemblée extraordinaire de ce jour et les membres des commissions qui ont travaillé sur le sujet.

Le Président rappelle que les membres des commissions doivent annoncer leurs présences au rapporteur de leurs commissions pour transmission à Mme Vitalia Torny pour paiement.

Le Président ajoute que l'entreprise Swisscom a amélioré le réseau et que les habitants de Montpreveyres peuvent, dès aujourd'hui, commander l'Internet Booster. De plus, il rappelle que les prochaines séances du Conseil général auront lieu le 5 octobre et le 7 décembre 2017.

Bureau du Conseil général

Pas de communication.

Commission des finances

Pas de communication.

Commission de gestion

Le Président rappelle qu'il manque toujours un membre.

Service Intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV)

M. André Pauli mentionne que les travaux de transformation de la STEP en station de pompage sont terminés et que tout fonctionne. Une séance aura lieu prochainement.

Association Intercommunale de l'établissement scolaire du Jorat (ASIJ)

Pas de communication.

Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales

Pas de communication.

Association Intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)

Pas de communication.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Jacques Chappuis

Pas de communication.

Mme la Municipale Cristine Pasche

Pas de communication.

M. le Municipal Claude Küng

Pas de communication.

M. le Municipal Philippe Thévoz

TRAVAUX EN COURS

Les travaux lourds sur la Route de Berne arrivent au bout. Ce week-end (26-27.08.2017) devrait voir la pose du tapis définitif. Cela signifie que tout le trafic de transit sera dévié, mais que l'accès au village - soit pour rentrer, soit pour sortir - sera garanti. Il faudra suivre la signalisation en place.

Dans notre village, il reste, d'une part, à aménager le haut de la Route de l'Allamand et à démonter l'ancien arrêt de bus.

D'autre part, il reste aussi à clôturer la place de jeux derrière le nouvel abribus et à y installer des barrières d'accès.

Ces travaux devraient avoir lieu en septembre prochain.

Petite remarque par rapport à ce qui a été dit lors du précédent Conseil concernant les marquages supplémentaires, la croisée d'accès à Mollie-Baudin est malheureusement en trop mauvais état pour y marquer la priorité de droite. Il faut prévoir avant un reflashage qui sera exécuté l'an prochain.

Pour information, à la suite de plusieurs demandes pour sécuriser la Route du Riau et les arrêts de bus du Riau, la Municipalité prévoit une première étape de travaux, si possible l'an prochain. Il s'agira de poser les tubes d'un futur éclairage public et profiter de créer ainsi un cheminement piétonnier (en tout-venant) le long de la Route du Riau entre La Mellette et l'arrêt de bus.

M. le Municipal Frédéric Berner

RAPPORT DE GESTION 2016 - RUBRIQUE 810.312.0

M. Frédéric Berner explique que lors du précédent Conseil, une question a été posée concernant l'électricité pour la station de pompage et, après contrôle avec Mme Chantal Dewarrat - Boursière communale - il s'agit bien de l'électricité de la station de pompage. A la suite des recherches effectuées, il est constaté qu'en 2016, des acomptes de CHF 21.30 ont été payés par la Municipalité mais ils ne correspondent pas à la consommation réelle. De ce fait, la Municipalité a demandé un décompte final pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2017 relevant un montant de CHF 7'125.85. Les prochaines factures d'acompte pour la station de pompage seront de CHF 1'798.-, correspondant plus à la réalité de la consommation.

6. (Re)Election de la Commission des finances et de la Commission de gestion

Le Président rappelle que la Commission des finances est élue pour une année.

Mme Cécile Pasche, M. Denis Pichonnat, M. Jean-Marc Ruiz et M. Fabrice Weber se représentent. De plus, M. Philippe Dupuy se présente. A ce jour, il n'y a toujours pas de suppléant.

Le Président passe au vote à mains levées.

Résultats : Accepté : 17 voix Refusé : 0 Abstention : 0

Le Président mentionne que les membres de la Commission de gestion, M. Cloux Jérémy, M. Jaquier Michel, M. Kolly André, M. Martin Jean-François (suppléant), Mme Mermoud Isabelle et M. Vaney Alexandre se représentent.

M. André Pauli se présente.

D'autre part, le Président n'a pas réussi à joindre M. Mirko Minini pour savoir s'il souhaite rester membre de ladite Commission.

Mme Christina Zimmermann indique qu'il faudra repasser au vote étant donné que M. Mirko Minini est absent.

Le Président passe au vote à mains levées.

Résultats : Accepté : 16 voix Refusé : 0 Abstention.: 1

7. Préavis municipal 04/2017 : Demande de crédit d'étude de CHF 60'800.- pour la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement

La lecture du préavis n'est pas demandée et la Municipalité n'a pas de complément.

Mme Isabelle Mermoud procède à la lecture du rapport de la Commission Ad Hoc du 23 août 2017.

Mme Cécile Pasche lit le rapport de la Commission des finances du 26 juillet 2017.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mauro Re Mauro Re demande des précisions sur le plan financier.

M. Jacques Chappuis répond que le montant de CHF 60'800.- sera acquitté et une subvention s'élevant à 40% du montant des prestations sera allouée à la Commune par le Service du Développement Territorial (SDT). Le reste sera financé par la trésorerie courante ou par un emprunt.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz souhaite savoir pour quelles raisons le PGA doit être révisé et pourquoi faut-il le financer.

M. Jacques Chappuis explique que la Commune est encore en surdimensionnement par rapport à la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT). Si l'on prend toutes les réserves à bâtir actuelles de la Commune, nous avons droit à 249 habitants de plus. Toutefois, avec la votation du Conseil d'Etat, nous avons droit seulement à 99 habitants de plus donc cela signifie que l'on doit de toute manière réviser le PGA car il y a encore 150 habitants en trop. Dès lors, certaines parcelles seront dézonées pour passer de 249 habitants en trop à 99 habitants autorisés par la nouvelle LAT. La Commune dispose d'un canevas, transmis par le Canton de Vaud, afin de savoir où et comment dézoner pour arriver au chiffre de 99 habitants.

M. Nicolas Saugy rappelle que lors des précédentes discussions, il avait été mentionné qu'il n'y aurait pas de dézonage mais une restriction temporaire des constructions. Cela n'est pas la même chose qu'un dézonage.

M. Jacques Chappuis indique qu'au bout de 15 ans, il faudra de toute manière refaire un nouveau PGA et réaffecter les parcelles bloquées pendant cette période.

M. Mauro Re ajoute qu'avec ce crédit d'étude, la Municipalité aura une vision sur laquelle il faudra déterminer l'éventuel dézonage et sur la manière de procéder. Ensuite, une décision sera prise pour ce projet. La Municipalité disposera d'une base de travail pour les futures discussions. D'autre part, M. Mauro Re souhaite savoir pour quelles raisons ces travaux se font aussi vite.

M. Jacques Chappuis explique que la révision du PGA évitera le blocage d'éventuelles futures constructions.

Mme Martine Guignard-Schneider demande si les terrains « vides » seront dézonés.

M. Jacques Chappuis répond positivement.

M. Nicolas Saugy souhaite connaître l'échéance pour la mise en vigueur du nouveau PGA.

M. Jacques Chappuis indique qu'une présentation du nouveau PGA sera faite, dans la mesure du possible, en décembre 2017. Toutefois, cela dépendra du traitement des oppositions par le SDT.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz demande pour quelles raisons un bureau d'études a été mandaté pour réaliser ce travail.

M. Jacques Chappuis mentionne que ce travail est complexe et que le SDT n'accepte pas que cette étude soit menée seulement par la Commune et qu'il est obligatoire de prendre un bureau d'études.

Le Président relit les conclusions et fait passer le préavis au vote à mains levées qui est accepté avec un avis contraire et quatre abstentions.

Résultats : Accepté : 12 voix Refusé : 11 Abstention : 4

M. Jacques Chappuis remercie les membres du Conseil pour sa confiance et ajoute que le plus difficile reste à venir pour la Municipalité.

8. Discussion sur les services à la population à Montpreveyres

Le Président relève que lors de la séance du 22 juin dernier, une discussion avait démarré sur les services à la population et souhaite continuer cet échange afin de proposer des services aux habitants et de trouver la manière de les financer. Le Président précise que ce n'est pas un débat mais le but est d'apporter des idées et des propositions.

M. Mauro Re propose l'ouverture d'un café et d'un four à pain.

M. Jean-Marc Ruiz demande l'installation de poubelles vers Mollie-Baudin.

Mme Marina Bezençon relève l'absence d'une poubelle dans le nouvel arrêt de bus.

M. Alexandre Vaney mentionne que cela n'est plus le cas.

M. Mauro Re suggère de mettre à disposition un local pour des séances de troc.

M. Nicolas Saugy propose l'installation de caissettes pour stocker et échanger des livres.

Mme Martine Guignard-Schneider indique qu'un coin café dans l'épicerie « Le Rossignol » pourrait être installé et demande si la Municipalité peut faire preuve de souplesse pour la réalisation de cet espace.

Mme Cécile Pasche précise qu'il faut disposer d'une patente et que l'autorisation est donnée uniquement par la Police du Commerce du Canton de Vaud. D'autre part, Mme Cécile Pasche demande ce que le Conseil propose pour aider les gens à mettre en place les différentes idées apportées ce soir.

Le Président répond qu'une commission peut être créée pour travailler sur les sujets proposés si le Conseil général en fait la demande.

M. Mauro Re propose que la Municipalité ouvre une boîte à suggestions sur son site internet.

Mme Martine Guignard-Schneider ajoute que la proposition de M. Mauro Re pourrait être publiée dans un « Tout ménage » destiné aux habitants. D'autre part, elle souhaite savoir s'il est possible d'avoir un ramassage des objets encombrants.

M. Frédéric Berner rappelle que Montpreveyres est une petite commune et la mise en place d'un ramassage nécessite un véhicule adapté et cela représente un coût important. La faisabilité peut être étudiée et le coût chiffré. M. Frédéric Berner ajoute qu'en cas de situation exceptionnelle, la Commune peut se déplacer chez un habitant. Après, si cela se fait de manière régulière, cela engendrera des coûts supplémentaires pour la Commune.

Mme Christina Zimmermann indique que les habitants pouvant rendre ce genre de service pourraient s'annoncer à la Municipalité afin d'être contacté en cas de besoin.

Le Président termine ce point et indique qu'il sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

9. Divers et propositions individuelles

M. André Pauli attend le plus grand nombre de personnes au Rallye USL du 3 septembre prochain.

Mme Marina Bezençon demande qu'elle suite sera donnée par Mme Sophie Chanel à sa présentation du 22 juin dernier.

M. Philippe Thévoz explique qu'une phase d'étude (financée par la Confédération) est en cours jusqu'en 2019. De plus, il existe un Comité qui prépare le dossier et qui déterminera la zone centrale. En juin dernier, Mme Sophie Chanel a fait une présentation des éléments généraux du projet.

M. Jean-Marc Ruiz souhaite savoir qui a demandé la création de ce parc.

M. Philippe Thévoz répond que c'est la Confédération qui est à l'origine de ce projet qui a pour objectif principal, la préservation des forêts.

M. Jean-Marc Ruiz demande quel est le sens et les coûts.

M. Philippe Thévoz mentionne que la Confédération financera une grande partie de ce projet. De plus, le dossier est déjà déposé et aucune décision n'a encore été prise.

Mme Marina Bezençon demande quand est-ce que nous aurons voix au chapitre.

M. Philippe Thévoz rappelle que toutes les Communes qui participent à ce projet passeront au vote.

Mme Isabelle Mermoud relève que le journal « Le Régional » du jour a publié un article sur ce sujet.

Mme Brigitte Gremillet-Ruiz est du même avis que Mme Marina Bezençon et trouve incroyable qu'une étude soit menée durant plusieurs mois sur ce projet et qu'au final, la population sera sûrement contre. De ce fait, Mme Brigitte Gremillet-Ruiz propose de poser la question d'abord aux habitants des communes avant que la Municipalité s'engage dans ce type d'étude.

Le Président mentionne que la présentation de Mme Sophie Chanel du 22 juin dernier peut être demandée auprès de la Secrétaire du Conseil.

M. Mauro Re suggère de mettre cette présentation sur le site internet de la Municipalité.

La Secrétaire répond que l'autorisation sera demandée à Mme Sophie Chanel.

M. Thierry Ruch rappelle que la demande du parc périurbain a été faite il y a 2-3 ans au Conseil qui l'a acceptée.

Mme Isabelle Mermoud relève que dans le journal « Le Courrier » du 17 août dernier, l'annonce du Conseil de ce soir a été publiée. Toutefois, il est noté « Communal » et non « Général ».

Le Président mentionne que la remarque a été faite à plusieurs reprises au journal.

M. Jacques Chappuis clôt la séance en invitant les membres du Conseil à une petite verrée.

Le prochain Conseil général aura lieu le jeudi 5 octobre 2017 à 20h15.

La séance se termine à 21h13.



Gabriel Klein
Président



Jessica Mellioret
Secrétaire